

trer quelque chose de pur, de vrai, d'honnête et de grand. Cette supériorité nous la voyons dans notre auguste Chef, il en est la personnification et elle rejaillit sur les fils dévoués du Saint-Siège. Ailleurs, plus nous cherchons et plus nous trouvons de bassesses et d'ignominies. Dans toute l'Europe, l'Eglise est vaincue matériellement ; mais elle triomphe dans l'ordre moral ; et, tandis que ses adversaires se vautrent dans les ordures, elle seule reste debout grande et pure.

L'Internationale est à l'œuvre à Rome. Le pétrole, le feu voilà son programme. Au commencement de ce mois, le feu a été mis à la basilique des Saints-Apôtres, sans que l'on pût en connaître l'origine. L'opinion publique qui a tout à craindre de la secte a été pendant quelque temps fortement émue, et la terreur s'est emparée de toute la ville. Cependant, la rapidité des secours et l'énergie des vigils a éteint l'incendie avant qu'il eût atteint de trop grandes proportions.

Les autorités piémontaises ne peuvent supporter la vue des souvenirs que les fidèles Zouaves pontificaux ont laissés à Rome. Pie IX avait fait élever au milieu du cimetière St-Laurent un monument à la mémoire des héroïques soldats tombés à Montanà. La municipalité de Rome vient d'ordonner de faire disparaître ce monument et de le remplacer par un autre plus à sa convenance. Voici la teneur de ces délibérations :

“ On enlèvera des pierres tumulaires les noms des soldats pontificaux, afin qu'on sache bien qu'à l'exception de cinq ou six, tous ces adversaires de l'unité italienne étaient des étrangers venus de toutes les parties du monde.

“ On ôtera également l'inscription principale et on lui substituera celle-ci..... ”

Nous passons le reste sous silence. Le monde catholique en voit assez pour se convaincre qu'entre l'impie et le Vandal la différence est nulle.

La France se réorganise, dit-on ; après la réorganisation de l'armée, vient celle de l'enseignement. Mais peut-on bien appeler réorganisation ce qui se passe aujourd'hui dans cette pauvre France livrée à des hommes qui méconnaissent ses plus pures aspirations ? N'est-ce pas plutôt de la désorganisation ? Voyons. La commission, chargée d'étudier les questions relatives à l'enseignement, vient de publier ses délibérations et son programme d'étude. Entre autres stupidités, nous voyons la suivante : *La religion ne peut être enseignée dans les écoles publiques et parmi les raisons qu'on avance à l'appui, l'une d'elles affirme que l'Etat ignore la religion.*

C'est un fait accepté par l'expérience de tous les peuples que sans la religion il ne peut y avoir de bonne éducation possible. Chez les peuples l'enseignement religieux étant considéré comme indispensable à l'éducation du citoyen, et les lois en faisaient une obligation. Aujourd'hui on pense autrement, l'expérience des siècles n'est comptée pour rien. En plein dix-neuvième siècle, dans ce siècle de lumières comme on dit, et qui devrait être appelé plus judicieusement le siècle des ténèbres, une nation civilisée, soit disant catholique, chasse la religion de l'enseignement, chasse Dieu des écoles. Il peut se faire, il est même probable que les chefs du gouvernement français ignorent la religion ; mais la France n'a-t-elle pas des communautés religieuses, n'a-t-elle pas un clergé savant, qui connaissent la religion ? Qu'on leur confie l'enseignement, et le peuple apprendra cette religion que ses gouvernants ignorent. Mais non, on ne fera pas, on ne veut pas faire cela, et c'est dans le but d'en frustrer les instituteurs naturels qu'on travaille à la réorganisation de l'enseignement.

On parle aujourd'hui d'élever un monument aux saints martyrs tombés sous les coups de l'affreuse Commune de Paris. Espérons que cette heureuse idée fera son chemin et que l'on pourra voir le monument commémoratif du sacrifice des saints prêtres qui ont donné leur sang pour la sanctification de leurs semblables.

Les séances de notre Assemblée Législative se suivent mais ne se ressemblent pas. Cela est dans l'ordre, il faut qu'il en soit ainsi autrement la monotonie tuerait nos Membres et nous avons besoin de toutes leurs facultés et de toute leur énergie pour mener à bon port, la petite barque de la Province de Québec.

La séance du 22 a été des plus intéressantes et marquera dans les annales de Québec. Dans l'après-midi, le *bill* de M. Fournier sur l'indemnité des membres fut proposé pour sa seconde lecture. Le député de Montmagny a fait, en faveur de son nourrisson, un plaidoyer des plus habiles. Il a déployé tout son savoir faire et quoique la question fut des plus épineuses il s'en est retiré sans trop de meurtrissures.

L'Hon. M. Chauveau a répondu victorieusement à M. Fournier, il lui a fait voir entre autres choses que les hommes éminents qui représentent en chambre les intérêts du pays doivent recevoir un salaire digne de la position qu'ils occupent ; et il termina en disant que la chambre décidera ce que l'indemnité doit être. Il n'y a pas, dit-il, de longues discussions à faire sur ce sujet et je crois que l'opposition ne présente ces mesures que pour passer du temps et faire croire au public qu'elle travaille beaucoup.

M. Joly parla ensuite en faveur de M. Fournier. Dans son discours il fit un excellent parallèle entre cette Province et celle d'Ontario. Pourquoi, dit-il, ne prendrions-nous pas l'Ontario pour modèle ? Est-ce parce que cette province est plus riche que la nôtre ? que le rouage administratif y est plus économique que le nôtre ? est-ce parce que la pratique la plus sage économie dans les dépenses ? Il me semble que nous devrions également diminuer les nôtres, c'est un devoir pour nous. Ici les dépenses de la législature sont doubles, c'est là une nécessité qui nous oblige à économiser de toutes parts.

Plusieurs autres membres adressèrent la parole, puis le vote fut pris. Le *bill* de M. Fournier rassembla 28 voix et le gouvernement 35.

La séance du soir a été toute absorbée par la discussion du *bill* de M. Marchand demandant l'abolition du double-mandat.

Nos députés étaient en verve et la perspective de plaire à leurs électeurs leur a fait faire des prodiges de valeur. La bataille a été chaude surtout entre M. Chauveau d'une part et M. Holton et Joly de l'autre. Pendant quelque temps la discussion roula sur certaines épithètes appliquées par l'hon. Premier aux deux chefs de l'opposition et des paroles aigres-douces se succédèrent assez rapidement.

M. Méthot, député de Nicolet prit aussi part à la discussion. Il n'est pas contre le principe du double mandat mais il ne peut reconnaître l'utilité de son application dans tous les cas. S'il y avait, dans un comté, qu'un seul homme capable de lutter avantageusement contre un autre qui, malgré sa popularité, aurait de mauvais principes, et que cet homme fut déjà mandataire pour l'une des Chambres, il servirait certainement du devoir de tout homme à bons principes de donner les deux mandats au même homme.

La discussion se continua encore pendant assez longtemps, puis le vote étant pris, le cabinet obtint une majorité de cinq voix.

Nous sommes heureux de constater ici que notre législa-